

L'agglomération de Saint-Brieuc teste le financement participatif (22)

Publié le 28/11/2016

Environnement - Energie - Transports

Côtes-d'Armor (22)

Saint-Brieuc agglomération vient de boucler le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque grâce au financement participatif, un procédé autorisé par un décret de décembre 2015. Si la visée première de l'agglomération est d'impliquer la population dans des actions locales, les perspectives en matière de financement ne sont pas négligeables.

Le projet de Saint-Brieuc agglomération (Côtes-d'Armor, 13 communes, 115.530 habitants) est d'installer 52 m² de panneaux photovoltaïques sur un immeuble de bureaux lui appartenant. L'énergie produite sera consommée sur place et les techniciens estiment que 20% des besoins en énergie du bâtiment seront satisfaits. Ce projet solidaire, de 42.000 euros, a été labellisé "TEPCV" et financé à 80%. Il restait à trouver 8.400 euros.

Décret bienvenu

Depuis le 16 décembre 2015, un décret permet aux collectivités locales de bénéficier du financement participatif en confiant à un organisme tiers l'encaissement de recettes pour leur compte. Cette nouvelle mesure ne concerne toutefois que les projets culturels, éducatifs, sociaux et solidaires. Saint-Brieuc agglomération en entend parler par le réseau Taranis qui fédère une trentaine de porteurs de projets sur la production d'énergies renouvelables en Bretagne.

Durée de collecte limitée à un mois

Saint-Brieuc agglomération s'adresse alors à Collecticity, organisme spécialisé dans le financement participatif des projets publics. Les règles du jeu sont claires : la collecte se déroule sur un mois et si au bout de 30 jours la somme n'est pas réunie, toute l'opération est annulée. "Nous n'étions pas inquiets, explique le vice-président en charge de l'énergie, Michel Hinault. Plusieurs élus étaient prêts à mettre la main à la poche. Je leur ai demandé d'attendre, notre premier objectif étant d'impliquer nos concitoyens dans un projet local et durable."

8.400 euros réunis en 20 jours

Contrairement à ce qui se pratique souvent, il ne s'agit pas de dons. Les sommes, qui doivent être comprises entre 50 et 1.000 euros, sont remboursées aux prêteurs, avec une rémunération de 2,25% sur 5 ans. La campagne est lancée le 1er septembre 2016 et les 8.400 euros sont réunis en 20 jours. Vingt-deux investisseurs ont mobilisé en moyenne 380 euros, dix d'entre eux habitant l'agglomération.

de Saint-Brieuc. L'élu se félicite de ces bons résultats qu'il a exposés à ses collègues début octobre 2016 : "Nous avons été très modestes dans la part du financement participatif, mais on peut aller jusqu'à financer de cette manière 50% d'un projet. Attention, seuls les projets qui génèrent des recettes sont éligibles."

Bel avenir en perspective

"Le financement participatif ouvre des perspectives aux collectivités locales : son avantage principal réside dans la rapidité de la levée de fonds." La plupart du temps le délai est d'un mois mais le "tour de table" peut être bouclé plus rapidement encore, comme ce fut le cas pour Saint-Brieuc agglomération.

Le crowdlending, comme le nomment les Anglo-saxons qui sont précurseurs en la matière, n'a sans doute pas fini de faire parler de lui.

Luc Blanchard, Studio Graph, pour la rubrique Expériences des sites www.mairieconseils.net et www.localtis.info

Contacts

Saint-Brieuc agglomération

3 place de la Résistance BP 44 03
22000 Saint-Brieuc

Tél. : 02 96 77 20 00

Fax : 02 96 77 20 01

Courriel : accueil@saintbrieuc-agglo.fr

Nombre d'habitants : 118000

Nombre de communes : 14

Nom de la commune la plus peuplée : Saint-Brieuc (46000 hab.)

Michel Hinault

Vice-président en charge de l'énergie, du développement durable et de l'Agenda 21

POUR ALLER PLUS LOIN

Saint Brieuc agglo

Le financement participatif pour les projets publics

